

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir pour l'Agriculture et la Forêt****E301**

Le Conseil Régional,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** les lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales C (2022) 9131 du 14 décembre 2022,
- VU** le règlement 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le règlement (REAF) n°2022/2472 de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement (UE) n°2022/2473 de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, prolongé jusqu'au 31 décembre 2032 par le règlement modificatif (UE) n°2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024,
- VU** le règlement (UE) n°2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général,
- VU** le régime d'aides exempté n° SA.108940 relatif aux aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2023-2029,
- VU** le régime cadre exempté de notification SA.109080 relatif aux aides aux

actions de promotion en faveur des produits agricoles pour la période 2023-2029,

- VU** le régime notifié n° SA 108057 (ex SA 50627), relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période de juillet 2023 à décembre 2029,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.108915 relatif aux aides aux investissements, à l'assistance technique, à la recherche et au développement et à la coopération dans le secteur forestier pour la période 2023-2029,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.110226 relatif aux aides en faveur des entreprises des Pays de la Loire actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2023-2029,
- VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L312-1, R312-1 et suivants, D341-7 à D341-19,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2016-1141 du 22 août 2016 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- VU** le décret n°2016-1140 du 22 août 2016 relatif à l'organisation de la préparation à l'installation en agriculture,
- VU** le décret n°2020-131 du 17 février 2020 relatif aux aides à l'installation en agriculture,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil régional du 26 juin 2014 relative à l'organisation et au pilotage des politiques européennes,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 adoptant le Plan de développement de la filière équine ligérienne 2017-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** la délibération du Conseil régional du 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale « Terre, Mer, agissons pour une alimentation durable »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Plan de régional en faveur de la filière forêt-bois,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 notamment son programme « E301 – Agir pour l'Agriculture et la Forêt »
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 30 septembre 2016 approuvant le règlement d'intervention régionale pour le type d'opération 6.4 – Modernisation des entreprises de première transformation du bois du Programme de développement rural régional
- VU** la délibération de de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 approuvant le règlement d'intervention relatif à l'aide régionale à la modernisation des hippodromes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 mai 2017 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Industrie du Futur »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2020 approuvant le règlement d'intervention en faveur des projets d'installation en agriculture biologique de l'opération 6.1.1 « Dotation jeunes agriculteurs »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention d'aide régionale à la réalisation de programme d'action pour le développement durable des filières agricoles et alimentaires,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant le règlement d'intervention de la démarche « Fermes Bas Carbone en Pays de la Loire » pour la filière bovins lait et caprine, et abrogeant le règlement approuvé en Commission Permanente du 29 mai 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides régionales à l'organisation d'évènement promotionnels des productions et produits agricoles,
- VU** le règlement d'intervention relatif aux aides régionales à la réalisation de

programmes d'actions pour le développement durable des filières agricoles et alimentaires du 13 novembre 2020,

VU le règlement d'intervention modifié relatif à l'appui technique pour la conversion en agriculture biologique : Pass bio et Suivi Bio, adopté lors de la Commission permanente du 29 mai 2020,

VU le règlement régional relatif à l'appel à projets « Investissements des entreprises de travaux agricoles dans des matériels agro-environnementaux » voté en Commission permanente du 21 mai 2021.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

dans le cadre des programmes d'actions 2025 des organisations professionnelles en agrobiologie un montant total de subvention de 366 607 € (AE) sur une dépense subventionnable globale de 733 214 € HT/HTr/TTC, selon la répartition figurant en annexe 3.1.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 366 607 €.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil Régional à signer les conventions avec chacun des bénéficiaires conformément à la convention-type approuvée par décision de la Commission permanente du 31 mai 2024.

D'APPROUVER

les termes de la convention n° 2025_01155, figurant en annexe 3.2, entre la Région et le Réseau de coordination en agriculture biologique (CAB-GAB 44-GABANJOU-CIVAM BIO 53-GAB 72 et GAB85).

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil Régional à la signer.

D'ABROGER

le règlement d'intervention «aide régionale à l'organisation d'évènements promotionnels des productions et produits agricoles » approuvé par délibération de la Commission permanente du 9 février 2024,

D'APPROUVER

les termes du nouveau règlement d'intervention aux évènements promotionnels agricoles et alimentaires, figurant en annexe 3.3.

D'APPROUVER

l'intervention de la Région sur vingt-trois stages de parrainage et quatre modificatifs figurant en annexe 4.1.

D'ATTRIBUER

une subvention de 35 000 € (AE) au CRPF Bretagne Pays de la Loire sur la base d'une dépense subventionnable de 50 420,00 € HT pour la mise en œuvre du programme d'action annuel "Forêt, adaptation, mobilisation" 2025,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 35 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention n° 2025_01156 figurant en annexe 6.1

D'AUTORISER

La Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention de 30 000 € (AE) au CRPF Bretagne Pays de la Loire sur la base d'une dépense subventionnable de 37 641 € HT pour la mise en œuvre du programme d'action annuel FOGFOR 2025

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 30 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention n° 2025_01157 figurant en annexe 6.2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ABROGER

le règlement d'intervention « aide régionale à la modernisation des hippodromes » approuvé par délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017,

D'APPROUVER

les termes du nouveau règlement d'intervention d'aide régionale à la modernisation des hippodromes, figurant en annexe 7.1.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Antoine d'AMÉCOURT, Michèle BRUNET, André MARTIN, Patricia MAUSSION, Séverine ORDRONNEAU.

REÇU le 24/03/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs